

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC 2024-83 – Règlementation du stationnement et de la circulation rue Guynemer – travaux de réhabilitation immeubles IDEHA

Le Maire de MAÎCHE

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1 ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de Mme Stéphanie BISSEY, représentant IDEHA ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation rue Guynemer, pendant les travaux de réhabilitation des immeubles IDEHA ;

ARRETE

Article 1 : A compter du lundi 16 septembre 2024 et pour une durée de 3 mois, en raison de la fermeture d'une partie du parking des blocs de la rue Guynemer nécessaire à la sécurisation de travaux de réhabilitation, et afin d'offrir aux riverains une possibilité de stationnement, les mesures suivantes sont prises :

- La rue Guynemer sera placée en sens unique dans le sens rue Ste Anne rue Victor Hugo, à partir du parking situé en face de l'unité Alzheimer, jusqu'à la rue Victor Hugo.
- Les véhicules pourront stationner sur cette portion uniquement du côté gauche de la chaussée, excepté devant les sorties d'immeuble et de maison. Le stationnement côté droit est interdit.

Article 2 : IDEHA est chargé d'informer les locataires de l'interdiction de stationner sur le parking de l'immeuble. La ville de Maîche est chargée de mettre en place la signalisation matérialisant le présent arrêté.

Article 3 : La gendarmerie et la police municipale sont chargées de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur le site internet de la ville et transmis à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville de Maîche,
- Monsieur le chef du centre de secours principal de Maîche,
- Madame Stéphanie BISSEY, représentant IDEHA,
- Monsieur le président de la communauté de communes du pays de Maîche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale de la ville de Maîche.

Publié sur le site internet le 10 septembre 2024

Maîche, le 06 septembre 2024,
Le Maire,
Régis LIGIER



PLAN DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION RUE GUYNEMER

